

Quelles conséquences prévisibles sur les biens assurés à l'horizon 2050 ? Quelles synergies avec le monde de l'assurance ?



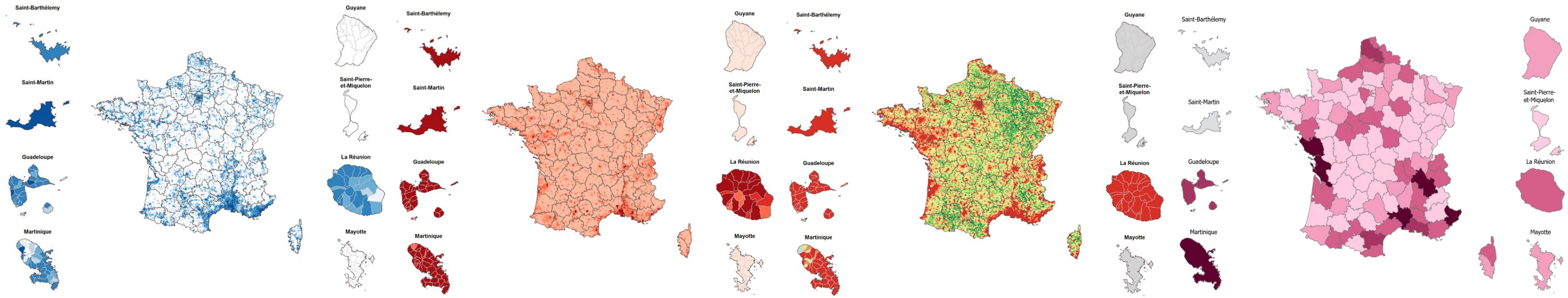
Séminaire Inondation



- 25 avril 2023 -

Présentation de la Caisse Centrale de Réassurance

- CCR est un **réassureur public** (détenu à 100% par l'État français) qui propose aux assureurs opérant en France, dans l'intérêt général, des couvertures contre les catastrophes naturelles et les risques non assurables.
- CCR est habilitée à réassurer les risques de catastrophes naturelles depuis l'origine du **régime des catastrophes naturelles français** (loi de 1982). Elle bénéficie de la garantie de l'État par une convention passée avec les Pouvoirs Publics mais elle n'a **pas de monopole**.
- CCR a mis à profit son rôle central dans le régime des catastrophes naturelles pour développer une expertise dans la **connaissance des périls naturels** et la **vulnérabilité des zones exposées**.
- CCR assure pour le compte de l'État la gestion comptable et financière de certains Fonds Publics tels que le Fonds National de Garantie des Risques en Agriculture (FNGRA) ainsi que, jusque fin 2020, le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).
- Les travaux de CCR sur les principaux périls naturels auxquels la France est exposée permettent de :
 - **Conserver la mémoire des catastrophes naturelles ;**
 - **Analyser les causes des événements et leurs conséquences ;**
 - **Accompagner et dynamiser la prévention.**

Les données mobilisées à CCR



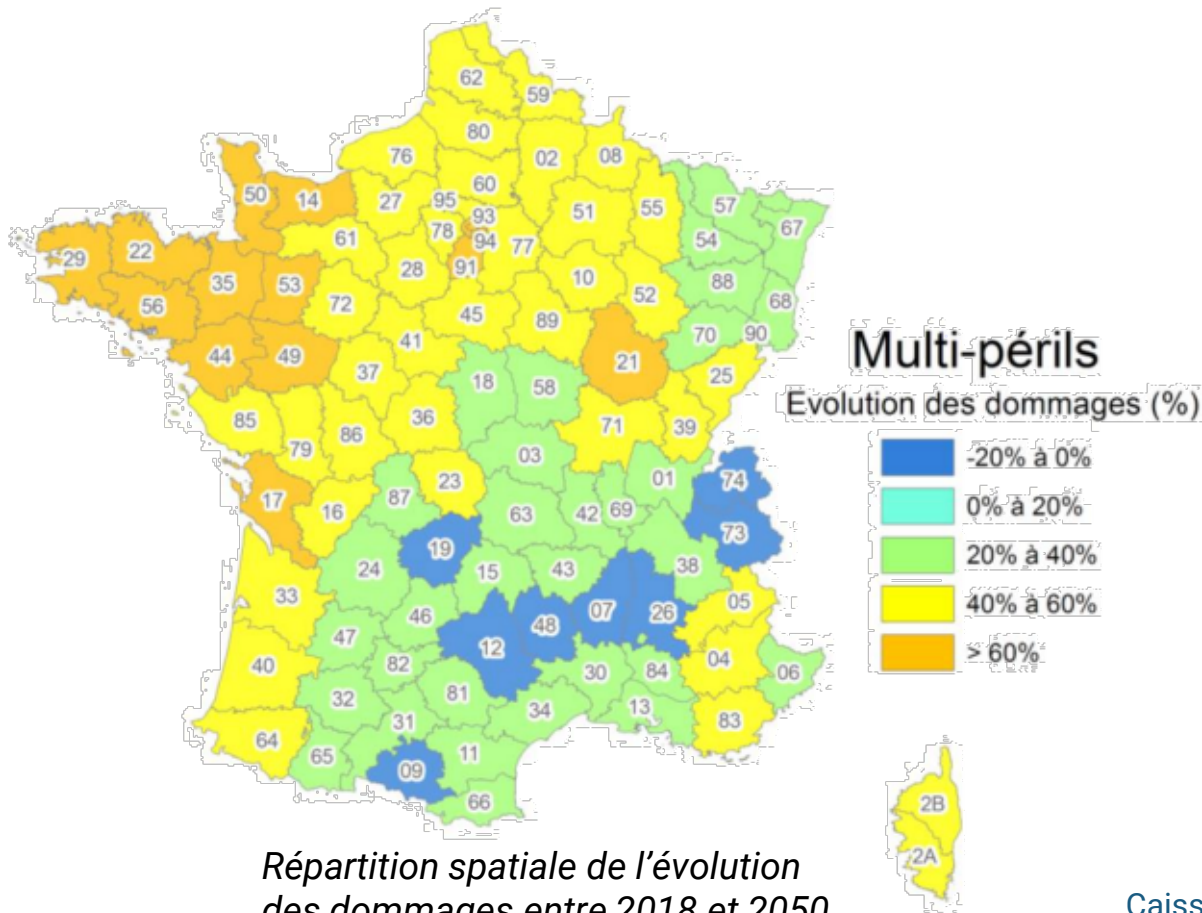
Sinistralité moyenne annuelle Cat Nat	Sinistralité moyenne annuelle modélisée	Portefeuille des risques assurés	Actions de prévention financées par le FPRNM
		<ul style="list-style-type: none"> - Valeurs assurées - Biens assurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Comptabilité - Base des opérations

Quelles conséquences prévisibles sur les biens assurés à l'horizon 2050 ?

Sinistralité historique et exposition modélisée

L'impact du changement climatique

En 2015 et en 2018, CCR a mené, en collaboration avec **Météo France**, des études sur l'impact du changement climatique sur le **coût des catastrophes naturelles à l'horizon 2050**. L'étude de 2018 repose sur le **scénario 8.5**, considéré comme le plus pessimiste.



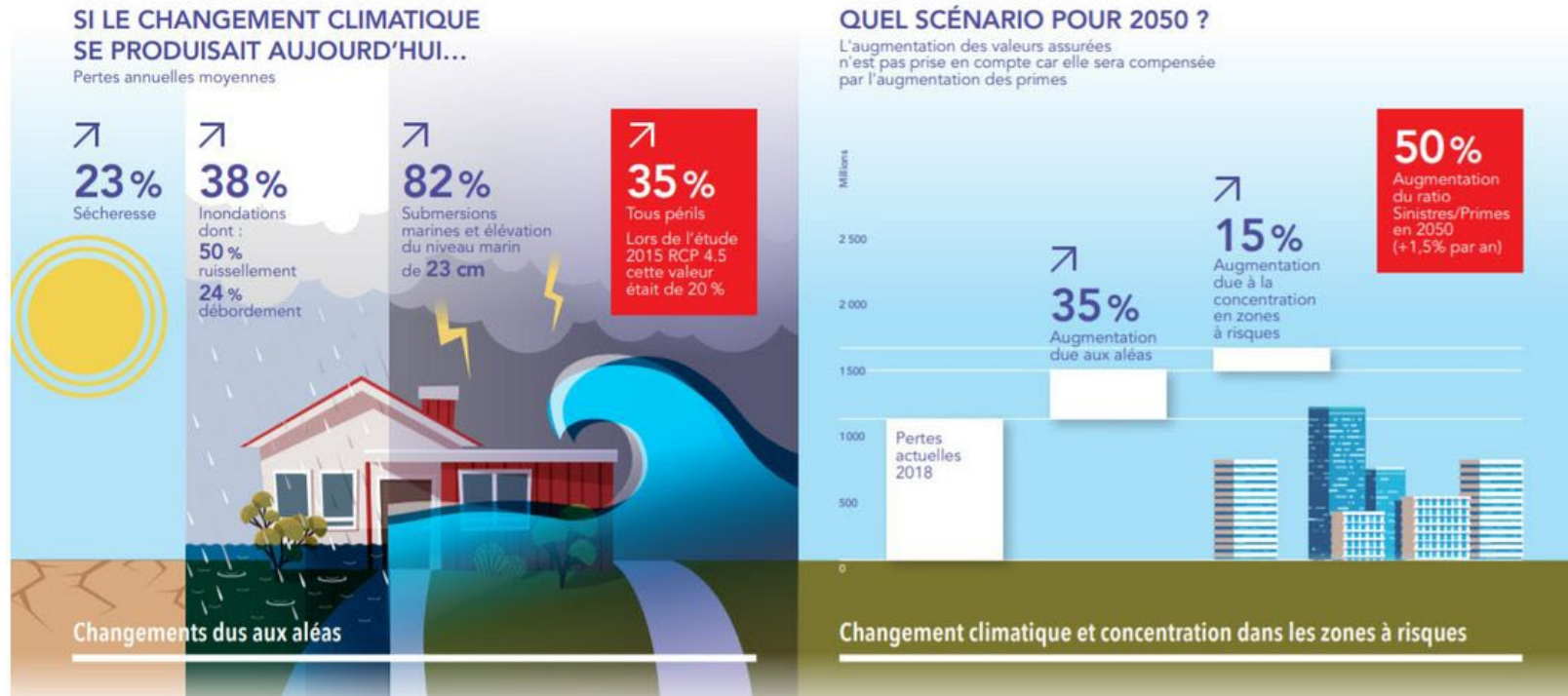
Les travaux menés ont permis d'estimer que le coût global des catastrophes devrait augmenter de **50 %**. Les aléas pèsent pour 35 % dans cette augmentation et l'évolution de la vulnérabilité et des enjeux assurés pour 15 %

Les impacts du changement climatiques questionnent à moyen terme la pérennisation du système du régime d'indemnisation des Catastrophes Naturelles.

Caisse Centrale de Réassurance, (2018), *Conséquences du changement climatique sur le coût des catastrophes naturelles en France à horizon 2050*. [Lien](#)

Des dynamiques différentes en fonction des aléas

Au niveau national :



Au niveau de la Bourgogne-Franche-Comté :

+ 58 % du coût des catastrophes naturelles (inondation, sécheresse) :

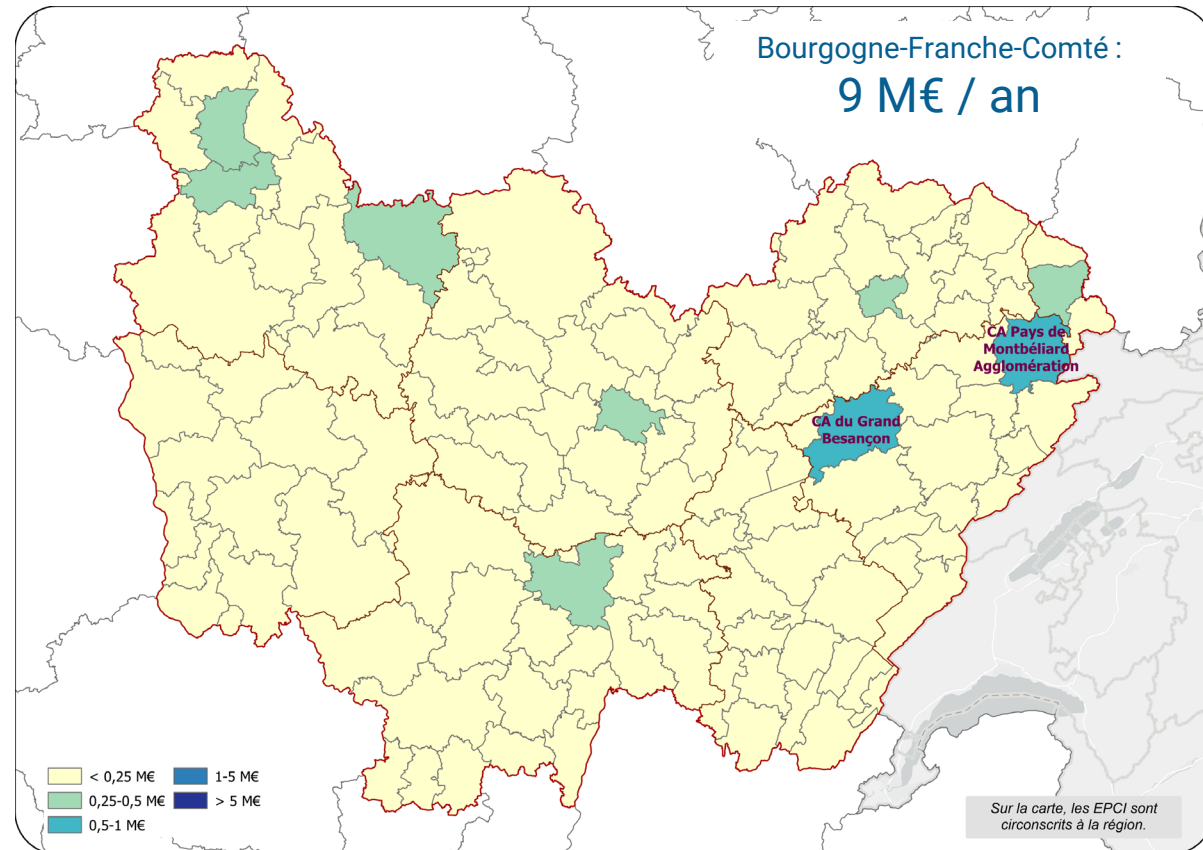
+ 59 % pour les inondations

+ 76 % pour les sécheresses

Sinistralité historique et exposition modélisée

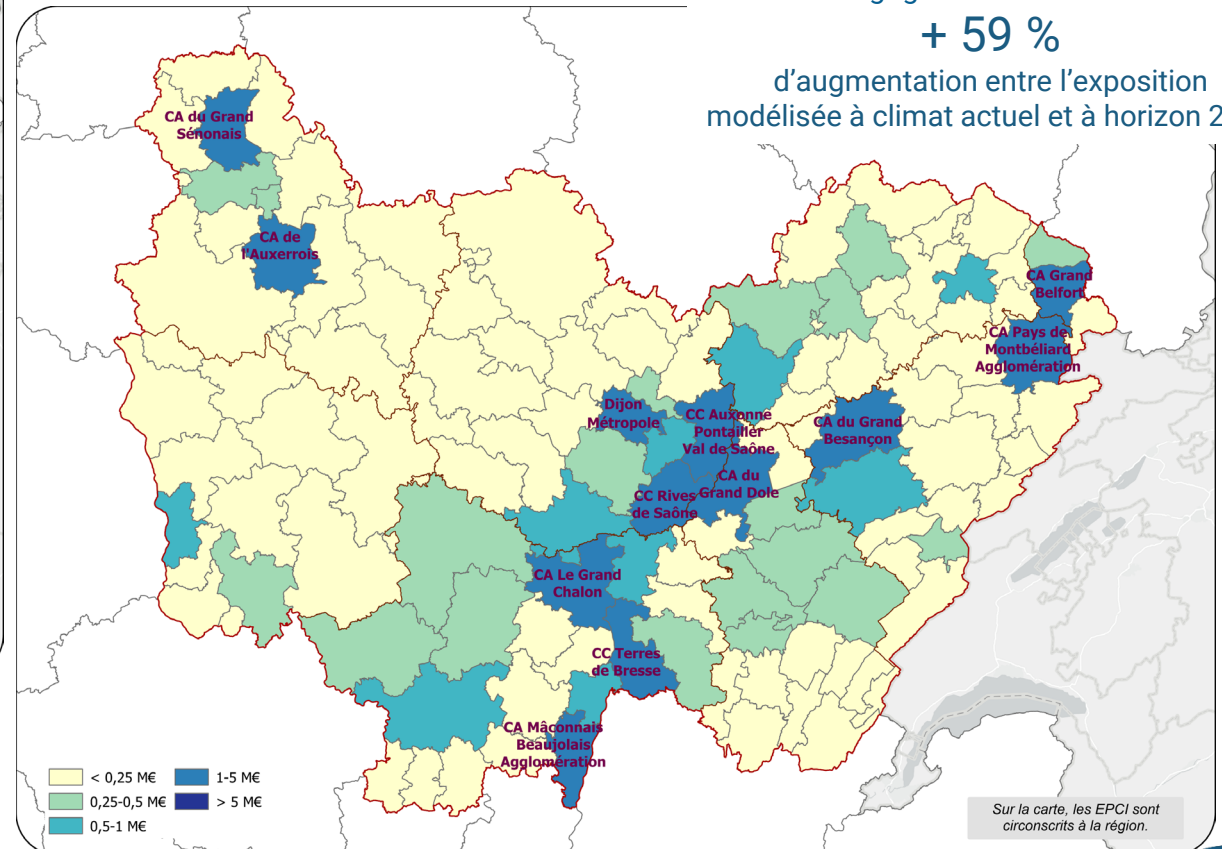
Sinistralité moyenne annuelle historique inondation
par EPCI (1995-2019)

Bourgogne-Franche-Comté :
9 M€ / an



Sinistralité moyenne annuelle modélisée à horizon 2050
inondation par EPCI

Bourgogne-Franche-Comté :
+ 59 %
d'augmentation entre l'exposition
modélisée à climat actuel et à horizon 2050



Quelles synergies avec le monde de l'assurance ?

Quelques exemples concrets

Etat des lieux des pratiques des assureurs

85 % des assureurs sont en train de **monter en compétence** sur le sujet de la prévention.

La moitié des assureurs **relaient des informations générales** sur les catastrophes naturelles et leur prévention.

85% des assureurs font des **diagnostics de vulnérabilité aux inondations** des entreprises qu'ils assurent. A la suite de ces diagnostics, **81 %** suivent les **préconisations**.

Un tiers des assureurs **diffusent des alertes** à l'approche d'événements climatiques extrêmes.

40 % des assureurs font des **préconisations** à la suite de **visites post-sinistre**.

→ **Ces chiffres sont en progression régulière depuis 3 ans.**

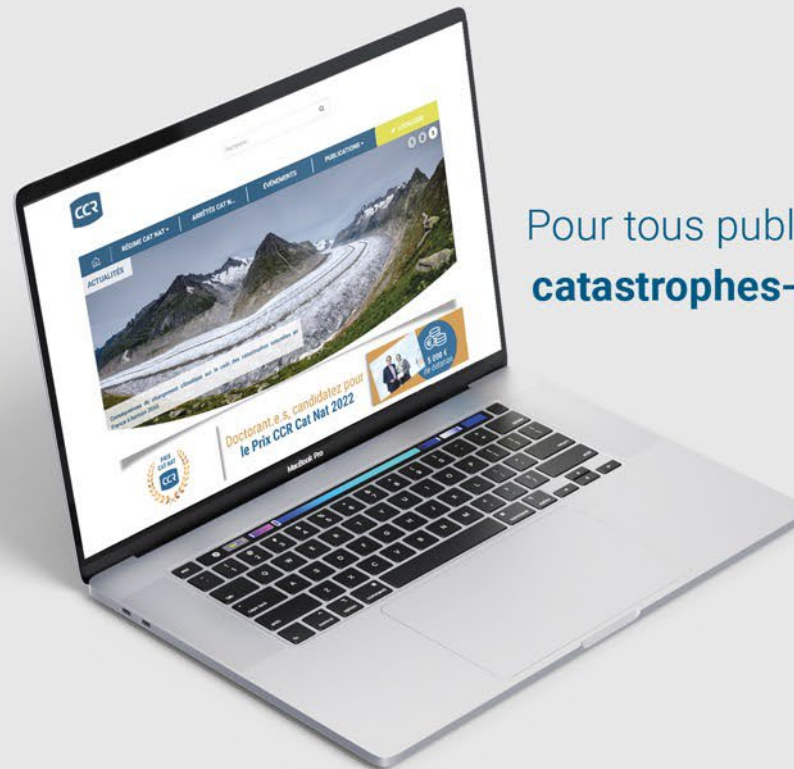
Actions des assureurs en matière de prévention

Les assureurs commencent depuis quelques années à pousser l'information sur les dispositifs de réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation en direction de leurs assurés.

- Pousser les **mesures obligatoires** dans les **PPR** ainsi que les **financements associés**.
- Accompagner les assurés dans le cadre des démarches de réduction de la vulnérabilité des **PAPI** :
 - De la simple information
 - Des démarchages jusqu'à constitution du dossier et aide à la mise en relation avec des prestataires pour les travauxPar exemple : **PAPI de Nîmes**, **PAPI de la Rochelle**, **PAPI** porté par le **SDEA**
- Dans le cadre de **MIRAPI** : simple information, démarchage et aide à la réalisation des travaux dans le post-sinistre.
- Démarches exploratoires **en-dehors des dispositifs publics** de diagnostic de vulnérabilité ou de mise à disposition d'autodiagnostic.



Pour les professionnels :
espacepro.ccr.fr



Pour tous publics :
catastrophes-naturelles.ccr.fr



CCR réassureur public
www.ccr.fr

